



Pêche : le gouvernement recule

Dispensé de timbrage BREST CTC

Il est possible de faire entendre raison au gouvernement. C'est ce que viennent de démontrer Louis Le Pensec, Jean-Yves Le Drian et les parlementaires socialistes bretons à propos de l'arrêt de la pêche en eaux profondes.

Dans la foulée du *Grenelle de la mer*, au mois de juillet, Louis Le Pensec s'était vu confier la mission d'évaluer les conditions d'une gestion durable des pêcheries de grands fonds et d'étudier les pistes de diversification et de reconversion des entreprises de pêches concernées.

Or, en apprenant que la France avait déjà décidé l'arrêt des pêches profondes, l'ancien ministre de la Mer avait décidé de donner sa démission pour dénoncer cette fausse concertation.

plaire et les milliers d'emplois qui en dépendent dans les ports de notre littoral", ont dénoncé les professionnels de la filière.

"Une fois de plus, le gouvernement Sarkozy démontre son machiavélisme en faisant croire à l'opinion publique, à grands renforts de communication, qu'il mène une réflexion ouverte sur l'avenir de la pêche tout en arrêtant des positions non concertées", s'est indignée Janick Moriceau, vice-présidente verte du Conseil régional.

L'arrêt de cette pêche aurait des conséquences très graves, en particulier dans les ports français et bretons comme à Lorient, Concarneau, Le Guilvinec, Locudy ou Saint-Guérolé.

Or, les professionnels "partagent une vision d'avenir des usages de la mer respectueux de l'environnement et des ressources marines. Ils militent pour des collaborations poussées avec les scientifiques et pour un respect des règles instituées pour la protection des écosystèmes et des ressources de la mer". De plus, comme le faisait remarquer Jean-Yves Le Drian, dans un courrier adressé au Premier ministre, "la pêche de grands fonds en France est une des plus encadrées au monde".

Tous ces arguments semblent enfin avoir été entendus, puisque le gouvernement annonce "qu'aucune décision définitive n'a été prise". Mais la méfiance reste de mise, précise Annick Le Loch. La France n'a pas indiqué formellement qu'elle s'opposerait à un moratoire et le périmètre de la zone exclusive européenne (ZEE), là où commence la pêche de grands fonds, n'est toujours pas défini. 🌊



Les pêcheurs veulent protéger la ressource

Cette décision fut saluée par l'ensemble de la profession. "Les membres de la Commission et, en premier lieu, les pêcheurs, ont été trompés et la parole du chef de l'État semble vaciller dans cet arbitrage incompréhensible qui condamne une pêche exem-

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 1/10/2009



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Votons, le 3 octobre

Le gouvernement devra entendre le résultat de la votation citoyenne pour un vrai débat sur l'avenir du service public postal. Les tentatives d'intimidation de certains préfets à l'encontre de maires qui voulaient soutenir cette initiative montrent bien que, partout en France, la mobilisation prend de l'ampleur. Avant même le 3 octobre, dans plusieurs communes du Finistère, militants syndicaux, politiques ou associatifs, ont fait signer la pétition contre la privatisation. Partout, leur mobilisation a été saluée par les usagers de La Poste.

Pourquoi le gouvernement a-t-il peur d'une consultation citoyenne sur ce sujet ? Parce qu'il sait que les Français sont attachés au service public de La Poste ? Parce qu'il sait que l'introduction d'une logique de profit condamnera à court terme les bureaux dans les petites communes ? Parce qu'il sait que rien, dans la réglementation européenne, ne l'oblige à privatiser La Poste ?

Le dossier de la semaine

Une rude bataille



Vers la "glaz économie"

Vie de la Fédération

Le péril jeunes ?



La précarité de la jeunesse n'est pas une fatalité

Interview

L'hyper-président



Avec Guy Carcassonne

Une rude bataille

En 2003, Jean-Yves Le Drian avait prononcé, à la Fête de la Rose de la 8^e circonscription, qui se déroulait à l'époque à Mellac, le premier discours de sa campagne régionale victorieuse.

Six ans plus tard, le 27 septembre, c'est aussi à la Fête de la Rose de la 8^e circonscription, mais à Scaër, que Jean-Yves Le Drian a pris la parole. Mais le président de la Région a appelé les 250 socialistes présents à ne pas prendre cette coïncidence comme un présage de victoire. Car c'est une campagne difficile qui attend la gauche au mois de mars. **"La droite ne supporte pas l'existence de contre-pouvoir"**, a souligné Jean-Yves Le Drian. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle a lancé ses projets de réforme territoriale.



Le vote contre la privatisation de La Poste a commencé le 27 septembre à Scaër

"Ce ne sera pas une promenade de santé, ce sera une bataille contre la droite, et pour la Bretagne", a annoncé le président sortant, candidat à sa succession, qui s'est concentré, durant son intervention, sur les grands sujets de préoccupations des Bretonnes et des Bretons.

D'abord, la crise du lait. Les 17 000 producteurs ou les salariés de l'industrie agroalimentaire ne sont pas les seuls concernés. C'est toute la Bretagne qui doit s'engager dans cette bataille, **"essentielle"** pour Jean-Yves Le Drian, car c'est le lait qui dessine nos territoires, qui permet l'activité dans nos campagnes.

Mais il est important de rappeler les responsabilités de chacun dans le déclenchement de cette crise. Car la révision de la Politique Agricole Commune (PAC) ne doit pas intervenir avant 2015. Or, c'est sous la présidence française de l'Union européenne qu'a été avancée l'idée de la suppression des quotas. L'Allemagne et l'Autriche s'y sont opposées. Mais pas la France. A quatre reprises, pourtant, il aurait été possible de dire non. Mais à chaque fois le ministre français de l'Agriculture est resté silencieux.

Faut-il se cantonner dans l'incantation et se borner à dénoncer le double langage de l'UMP et du syndicat agricole majoritaire ? Non. **"Nous devons clairement définir le type d'agriculture que nous voulons développer"**, a insisté Jean-Yves Le Drian. Soit le modèle industriel de type danois où la production est concentrée entre quelques producteurs. Soit une agriculture territorialisée, sociétale, qui irrigue tous les territoires.

Pour y parvenir, trois conditions sont indispensables : d'abord un moratoire sur le projet de suppression des quotas, ensuite une clause de **"revoyure"** de manière à évaluer les résultats de la PAC et, enfin, la mise en place de nouveaux outils de régulation.

Objectif : zéro nitrate

Autre sujet qui concerne toute la Bretagne, les algues vertes. Car l'image de la région est touchée. Il s'agit d'une question qu'il ne faut pas nier ou occulter. Au contraire, il convient d'en parler, en employant le langage de la vérité.

Il faut maintenant élaborer un plan partagé par tous les acteurs, dans le dialogue et la concertation, sans jeter l'anathème sur les uns ou les autres. D'autant que rien ne pourra se faire sans les agriculteurs, qui respectent pour la très grande majorité les normes européennes. Mais, sur certains versants, ces normes ne sont pas pertinentes car l'objectif doit être zéro nitrate.

"Quel dommage que les contrats territoriaux que tu avais mis en place n'existent plus", a regretté Jean-Yves Le Drian, s'adressant à Louis Le Pensec.

Vers la "glaz économie"

Aucun secteur n'est épargné par la crise. Le taux de chômage moyen, en Bretagne, a progressé de 12 % en un an. Pour les jeunes, ce taux atteint les 35 %.

Pourtant, il existe en Bretagne des pistes pour l'après-crise. Dans la filière automobile, autour de la voiture électrique et des synergies qui peuvent se développer



"Ce ne sera pas une promenade de santé"

entre les batteries électriques à Quimper et les usines d'assemblage à Rennes. Mais aussi dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ou, enfin, dans la région de Brest, les projets d'éoliennes offshore flottantes. Grâce à ses savoir-faire et son esprit d'innovation, la Bretagne peut préparer l'après-crise, qui alliera l'économie verte, durable et les technologies de la mer. **"Or, en breton, glaz, désigne à la fois le bleu et le vert. C'est donc "la glaz économie" que nous allons inventer"**.

Mais comment faire aujourd'hui ? Quelle peut-être l'économie de transition ? Car c'est maintenant qu'il faut apporter des réponses aux salariés des entreprises qui licencient, comme la SBFM à Caudan ou les papeteries Mauduit à Quimperlé. Pour Jean-Yves Le Drian, deux conditions sont indispensables. D'abord, mettre en place la sécurisation des parcours professionnels de manière à ce que les salariés puissent participer à la reprise qui interviendra d'ici 2, 3 voire 4 ans. Et, ensuite, affecter l'argent public auprès des entreprises qui investissent vraiment dans des projets d'avenir, créateurs d'emplois et de richesses. **"L'économie mécano, plutôt que l'économie casino"**.

Pour inventer cette économie de transition, Jean-Yves Le Drian propose à tous les Bretons un **"Breizh storming"** de manière à tirer le bilan des 6 dernières années et orienter le projet pour celles qui viennent.

Depuis 2004, Jean-Yves Le Drian et son équipe de gauche ont commencé à remettre la Bretagne en mouvement. Cette envie de Bretagne doit être poursuivie. Pour cela, il faut réunir un triptyque : un projet, élaboré avec les Bretons, une équipe, composée de toutes les formations qui se reconnaissent dans cette volonté de bâtir une Bretagne du mouvement et de la solidarité et un président. Voilà la formule gagnante. S'il manque un de ces éléments, l'alchimie ne pourra pas s'opérer. 🌀



Forum sur le développement durable

Le péril jeunes ?

La précarité est-elle l'horizon indépassable de la jeunesse ? Malheureusement oui pour une grande partie d'entre elle.

Pour tenter de comprendre ces phénomènes complexes et d'y apporter des réponses, le groupe "**Jeunes et précarité**" (JEP) s'est mis en place à Brest. Animé par Katell Quidelleur, adhérente de la section rive gauche, il se réunit régulièrement depuis le mois de janvier 2009 et est ouvert à tous les adhérents.

Pour sa sixième rencontre, le 16 septembre, le débat a porté sur les "**décrocheurs**", ces 120 000 jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme.

Qui sont-ils ? Comment leur permettre de s'insérer dans la société ? Par une extension du RSA aux 18-25 ans ? Par des



Le groupe "Jeunes et précarité" (JEP), à Brest le 16 septembre

méthodes pédagogiques "**autoritaires**" ? Parmi les membres du groupe, adhérents du MJS ou du PS, les réponses peuvent sensiblement varier.

"Nous voulons que le Parti Socialiste s'empare de ce

genre de débats", insiste Katell Quidelleur. **"Ils ne sont pas simples et recouvrent plusieurs dimensions : politique bien sûr mais aussi sociologique et psychologique. C'est pour cette raison que**

nous avons programmé trois conférences pour les semaines et les mois qui viennent. Elles ne sont, bien entendu, pas réservées aux adhérents brestois. Ceux des autres sections ou du MJS seront les bienvenus".

La première se tiendra le 14 octobre au local du PS à Brest. **"Elle sera animée par le sociologue Christophe Moreau et portera sur l'image de la jeunesse. Constitue-t-elle une menace ? N'est-elle composée que de consommateurs ou d'idiots qui ne s'investissent jamais dans la vie de la cité ?"**

Les deux autres auront pour thèmes l'éducation et la formation, puis les facteurs socio-économiques de la précarité

Contact : katell.quidelleur@neuf.fr

Interview



L'hyper-président

Avec Guy Carcassonne

A l'invitation de Jean-Jacques Urvoas, Guy Carcassonne, professeur de droit à l'université de Nanterre, animera, le 8 octobre, à 20 heures, au Chapeau Rouge à Quimper, une conférence-débat intitulée "Sarkozy, Tsarkozy, Starkozy, la V^e République à l'épreuve de l'hyper-présidence".

Cap Finistère : Nicolas Sarkozy se comporte-t-il plus comme un tsar ou comme une star ?

Guy Carcassonne : L'image du tsar est sans doute un peu excessive. Il s'agit d'un

clin d'œil pour qualifier la période juste après son élection. Mais l'expression "Sarkozy, Tsarkozy, Starkozy" que nous avons utilisée, Olivier Duhamel et moi, est symptomatique de l'activisme spectaculaire et sans précédent dont le président nouvellement élu a fait preuve.

Je suis assez réservé sur le terme "hyper-présidence", car Nicolas Sarkozy n'est pas plus puissant que ses prédécesseurs. Mais son style est différent. Il faudrait être naïf pour penser que les autres étaient moins interventionnistes que lui. En fait, ils étaient plus discrets. Notre perception est déformée

parce que Nicolas Sarkozy a succédé à Jacques Chirac. Or, la comparaison entre le modèle du "roi fainéant" et celui du "roi frénétique" est brutale.

Cap Finistère : Nicolas Sarkozy ne poursuit-il pas un rêve américain et ne cherche-t-il pas à imiter son homologue des États-Unis ?

Guy Carcassonne : Ce serait une erreur car le président américain est bien moins puissant que les chefs d'État européens. Il est le plus puissant du monde... à l'extérieur de ses frontières mais pas dans son pays. Il suffit pour s'en rendre compte de voir les difficultés que rencontre Barack Obama pour mettre en place son système de couverture maladie. Il ne faut pas voir la possibilité de s'adresser aux parlementaires comme le

discours sur l'état de l'Union mais plutôt comme un alignement sur les autres pays européens où les chefs d'État peuvent intervenir devant leur Assemblée.

Cap Finistère : L'évolution apportée par Nicolas Sarkozy au style présidentiel est elle réversible ?

Guy Carcassonne : Bien sûr. J'ai la conviction qu'il s'agit d'une question de style. Aucune présidence ne se ressemble, chacune est particulière. A part Jacques Chirac, tous les présidents qui ont eu du pouvoir s'en sont servis.

La présidence de Nicolas Sarkozy n'est pas une vérité pour l'avenir. En outre, il faut constater qu'il ne fonctionne pas de la même manière en octobre 2009 qu'en octobre 2007. Et, dans un an, le style sera encore différent.

Agenda

8 octobre

20 h 00 : Conférence-débat avec Guy Carcassonne, au Chapeau Rouge à Quimper.

9 octobre

19 h 00 : Débat public organisé par HES 29, sur le thème : "Quelles familles pour demain", avec Patricia Adam, à la Maison des Syndicats à Brest.

17 octobre

Manifestation pour les droits des femmes, à Paris. Inscription pour le car : 06 20 76 82 70 ou anne.graziana@orange.fr

24 octobre

A partir de 9 h 30 : Rencontre fédérale militante au Centre des Congrès de Mescoat à Landerneau.

Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1212 P 11428

N° 830 - Vendredi 2 Octobre 2009

www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 Quimper

Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef :

Jean-Yves Cabon - Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 Brest

Impression :

Presses Associatives du Finistère

Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €
Abonnement de soutien :
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

Annonces légales & judiciaires



AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

OBJET :

TRAVAUX DE DÉSAMIANTAGE ET DE DÉCONSTRUCTION SÉLECTIVE DE 4 SITES SUR LE TERRITOIRE DE BREST MÉTROPOLÉ OcéANE

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Brest métropole océane
Direction des Marchés
24, rue Coat-ar-Guéven - B.P. 92242
29222 BREST CEDEX 2
Tél. 02 98 33 54 11 - Fax : 02 98 33 54 15
Courriel : marches@brest-metropole-oceane.fr

Lieux d'exécution : Brest métropole océane
Code Nuts : FR522
Code CPV : 45111100-9

4 sites sur le territoire de Brest métropole océane :

- Pavillon au 1, rue Puvis de Chavannes - BREST
- Ferme au 9, rue Kergaradec Braz - GOUESNOU
- Gymnase au 165, rue Jean Jaurès - BREST
- Ex Chapelle Saint-Pierre, rue Victor-Eusen - BREST.

Une visite des lieux est obligatoire (attestation de visite à fournir avec le mémoire justificatif).

Délai d'exécution : Les travaux seront exécutés dans le délai maximum de 4 mois et 3 semaines, y compris la période préparatoire (1 mois) à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer.

Possibilité de variantes.

Les prix sont fermes actualisables.

Unité monétaire du marché : Euro.

Le mode de règlement retenu est le virement avec paiement à 40 jours francs à compter de la réception du projet de décompte adressé par courrier recommandé à la Collectivité.

Il sera de 35 jours à compter du 1^{er} janvier 2010.

Financement sur fonds propres.

Justificatifs à produire :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail ;
- DC 4 ou lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants.

Le candidat peut justifier de ses capacités financières et professionnelles par tous moyens.

Références et capacités des candidats :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation - **Retrait d'amiante non liée en intérieur ou en extérieur (Qualibat 15-12 ou AFAQ AFNOR/Ascert) :**

L'entreprise devra être détentrice de cette qualification (ou un co-traitant en cas de groupement ou un éventuel sous-traitant).

Afin de répondre aux formalités ci-dessus, le candidat utilisera l'imprimé DC5 ou équivalent.

Les imprimés DC4 et DC5 sont disponibles sur le site du Minefe : www.minefe.gouv.fr.

Langue utilisée : français.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessus :

- valeur technique au vu du mémoire justificatif

- prix des prestations

- délai d'exécution

Mode de calcul de la pondération :

cf. règlement de consultation.

Date et heure limites de remise des plis : **mercredi 21 octobre 2009 à 12 heures.**

Le délai de validité des offres est fixé à cent-vingt jours à compter de la date limite de remise des offres.

Numéro de référence attribué au marché : 2009-101

Retrait du dossier, délivré gratuitement.

Dossiers de consultation à demander par fax au 02 98 33 54 15 ou à retirer à l'adresse suivante : **Brest métropole océane**

Direction des Marchés

24, rue Coat-ar-Guéven

B.P. 92242 - 29222 BREST Cedex 2.

Dossier également disponible à l'adresse Internet : <https://www.e-megalisbretagne.org/> (Réf : **Brest-MO-2009-101**).

Adresse à laquelle les plis devront être déposés : Hôtel de la Communauté Urbaine, Direction des Marchés, 24 rue Coat-ar-Guéven - B.P. 92242 - 29222 BREST Cedex 2

Possibilité de réponses dématérialisées à l'adresse internet :

<https://marches.e-megalisbretagne.org/>

Modalité d'ouverture des plis - Séance non publique.

Renseignements d'ordre technique :

DIRECTION PATRIMOINE-LOGISTIQUE - Service Maintenance

Tél. 02 98 34 31 18 (André UGUEN)

Renseignements d'ordre administratif :

Direction des Marchés

Tél. 02 98 33 54 11 - Fax : 02 98 33 54 15

Courriel : marches@brest-metropole-oceane.fr

Instance auprès de laquelle les candidats peuvent introduire une procédure de recours amiable - Direction des affaires juridiques - 2 rue Frézier

BP 92206 - 29222 Brest cedex 2

Heures d'ouverture : 9 heures - 12 heures / 13 heures 30 - 17 heures.

Instance chargée des procédures : Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte - 35000 RENNES

Tél. 02 23 21 28 28 - Fax 02 99 63 56 84

Date d'envoi du présent avis :

Vendredi 25 septembre 2009.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats

Immeuble "La Vigie"

20, Quai Commandant-Malbert

29200 BREST

Tél. 02 98 00 09 29 - Fax : 02 98 46 33 62

contact@cabinetpeters.fr

MESKI

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 000 euros

Siège social :

70, avenue du Baron-Lacrosse

ZAC de Kergaradec

29850 GOUESNOU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à GOUESNOU du 18 septembre 2009, il a été constituée une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée.

Dénomination : MESKI

Siège : 70, avenue du Baron-Lacrosse - ZAC de Kergaradec - 29850 GOUESNOU.

Objet : La recherche de marchés par tous moyens et notamment la téléprospection permettant la prise de rendez-vous, la vente de tous produits et services pour le bâtiment ou autre ainsi que des produits liés aux services.

Durée : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital : 1 000 euros.

Gérance : Mlle Laure PODER et M. Pierre GUILLEMIN, demeurant ensemble au 465, route de Bodonn - 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS.

Immatriculation de la Société au RCS de BREST.

La Gérance.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats

Immeuble "La Vigie"

20, Quai Commandant-Malbert

29200 BREST

Tél. 02 98 00 09 29 - Fax : 02 98 46 33 62

contact@cabinetpeters.fr

PILA

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 000 euros

Siège social :

70, avenue du Baron-Lacrosse

ZAC de Kergaradec

29850 GOUESNOU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à GOUESNOU du 18 septembre 2009, il a été constituée une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée.

Dénomination : PILA

Siège : 70, avenue du Baron-Lacrosse - ZAC de Kergaradec - 29850 GOUESNOU.

Objet : La prise de participation par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats d'actions, de parts sociales, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer ainsi que la souscription d'emprunts, cautionnement de prêts et plus généralement toutes opérations financières contribuant à la réalisation de l'objet social.

Durée : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital : 1 000 euros.

Gérance : Mlle Laure PODER et M. Pierre GUILLEMIN, demeurant ensemble au 465, route de Bodonn - 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS.

Immatriculation de la Société au RCS de BREST.

La Gérance.